

Syndicat  
Intercommunal d' nergie  
et de e-communication de l'Ain

-----  
BUREAU DU SYNDICAT  
-----

COMPTES RENDUS SOMMAIRES DE LA REUNION DU 16 avril 2021  
-----

Ce compte rendu sommaire a pour but de satisfaire à l'obligation édictée par l'article 2-1 de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982.

Un extrait intégral du registre des délibérations relatif à l'une ou l'autre des affaires résumées ci-après, ou à l'ensemble, peut être obtenu sur simple demande au Secrétariat du Syndicat, 32 Cours de Verdun, 01006 BOURG EN BRESSE Cedex.

-----  
Le 16 avril 2021 à 16h00, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni en visio, sous la présidence de Monsieur Walter MARTIN, Président du Syndicat.

Etaient présents, aux côtés de Monsieur Walter Martin, en visio ou audio : Michel Chanel, Philippe Guillot-Vignot, Andrée Tirreau, Christophe Greffet, Vincent Scattolin, Daniel Dompont, Catherine Picard, Renaud Donzel, Denis Linglin, Françoise Courtine, Stéphane Martinand, Christian Fontaine, Hélène Brousse, Yannick Laurent, Daniel Rousset, Hélène Cédileau, Yannick Riou et Christian Makhoulouf.

Avaient demandé d'excuser leur absence : Alexis Morand, Annie Meuriau, Guy Billouet, Valérie Pommaz, Eric Gaillard, Béatrice Dalmaz, Sylvain Monnet, Patrick Mathias Joël Prud'homme, Mourad Bellamou et Patrick Chapelut membres du Bureau.

Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Christian Makhoulouf a été élu secrétaire de séance.

Au cours de cette réunion, le Bureau a :

approuvé les statuts de la SEM LEA qui sera dotée d'un capital de 2.065.600€ libéré en totalité dès la constitution, tel qu'annexé à la présente délibération ;  
les termes du pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires fondateurs de la SEM LEA, tel qu'annexé à la présente délibération et  
la composition du Conseil d'administration à 18 membres dont 5 postes d'administrateur pour représenter le SIEA.

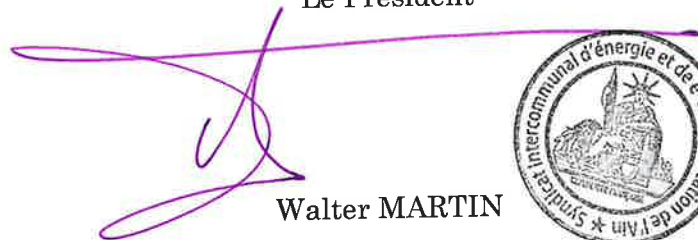
décidé de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret des représentants du SIEA au sein du conseil d'administration de la SEM ;

désigné comme représentants du SIEA au sein de la SEM LEA :

- Madame Andrée TIRREAU
- Madame Catherine PICARD
- Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT
- Monsieur Vincent SCATTOLIN
- Monsieur Walter MARTIN

autorisé la conclusion pour le compte de la SEM en formation, des actes à accomplir d'ici l'immatriculation de celle-ci et Monsieur le Président à accomplir tous actes et toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à présenter ces propositions au prochain comité syndical.

Le Président



Walter MARTIN



Pour affichage le 19.05.2022